

# Message d'alerte Influenza aviaire hautement pathogène - n°13 -hiver – mardi 07/03/2023

## 1- Levée de la zone TONQUEDEC-PRAT

**La zone de surveillance de Tonquédec- Prat dans le département des Côtes d'Armor a été levée** hier, 6 mars par l'arrêté préfectoral (AP) 2023-267 qui modifie l'AP\_2023-98 et lève la zone réglementée.

## Message de la DDPP22

Suite à notre communication du 24/02, la zone réglementée de TONQUEDEC-PRAT n'a pas connu de cas depuis la détection du dernier foyer, de plus, la surveillance de la zone de surveillance a pu être réalisée par les vétérinaires ainsi que les contrôles ND1 par la DDPP des deux foyers de la zone. Cette zone peut donc être levée conformément aux dispositions en vigueur.

Toutefois et comme précisé à l'article 2, **les mises en place ne sont pas possibles pour les palmipèdes et les dindes et ce jusqu'au 24/03/2023 inclus.**

Je vous rappelle également que les mesures liées à la ZCT faune sauvage sont toujours en application :

- auto-contrôles dans les élevages de canards et gibier à plumes (anatidés) + auto-contrôles avant mouvement pour les palmipèdes
- mises en place dans les élevages conditionnées **à l'adhésion à la charte sanitaire ou à un audit de biosécurité favorable réalisé après le 1er janvier 2022**

La cellule influenza de la DDPP reste à votre disposition pour toute question via sa boîte mél : [ddpp-influenza@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddpp-influenza@cotes-darmor.gouv.fr)

## 2. Zone de ST CONNAN

**1 seul foyer a été déclaré la semaine dernière dans la zone, dans un élevage de poule pondeuses de la commune de ST Connan.** L'élevage a été dépeuplé jeudi 2 mars.

Ce foyer est le seul sur les 10 derniers jours. Au total, **20 foyers** ont été confirmés et dépeuplés depuis le 31/01/2023 dans cette zone

**La surveillance des élevages par voie d'auto-contrôles dans la zone réglementée est conservée.**

Carte des foyers sur la zone de ST CONNAN au **1 mars 2023** (le dernier foyer de ST CONNAN n'y figure pas). *source DDPP22 – réunion du CROPSAV élargi du 2 mars 2023.*



## Gestion des foyers en Bretagne

ZR de Saint-Connan – Saint-Péver

**19 foyers** en élevage confirmés IAHP dans la zone de protection coalescente de Saint-Connan – Saint-Péver entre le 31/01 et le 25/02/2023

